

RYTHMES SCOLAIRES : LES RAISONS DE LA COLÈRE

L'entêtement gouvernemental n'y fera rien, le soutien inconditionnel de ses élus locaux non plus. La réforme dite des rythmes scolaires ne passe pas. Ses vertus pédagogiques ne sont pas au rendez-vous. L'accueil périscolaire est majoritairement précaire. Les enfants sont fatigués au-delà de la « normale », surtout en maternelle. Les familles sont elles aussi victimes des stress ambients, des horaires décousus. Cette mauvaise réforme est inefficace pour lutter contre l'échec et les inégalités scolaires. Cette mauvaise réforme, précipitée, mal concertée, va avoir à très court terme une incidence sur les fiscalités locales et sur les budgets des familles.

Trois mois après la rentrée, ça ne passe toujours pas. Les affirmations convenues des municipalités, de leurs associations « amies », n'y font rien : cette réforme ne passe pas. Le temps ne fera rien à l'affaire pour la « rôder », les managements autoritaires non plus.

L'INTÉRÊT DES ENFANTS : le temps de présence à l'école est de fait allongé. Les deux heures d'école supprimées en 2008 ne sont pas rétablies : elles sont converties en « animation » périscolaire morcelée. La semaine est alourdie, sans continuité pédagogique concertée. Le projet éducatif territorial (PEDT) est le plus souvent d'emballage. En maternelle, comme au primaire, tous les enfants sont exposés à de nouvelles formes de fatigues où les lever matinaux consécutifs et les transports, s'ajoutent à de nouvelles tensions.

LES PERSONNELS TERRITORIAUX (Atsem, Aer, Concierge, Santé scolaire) : malgré des avancées dans certaines villes qui en ont les moyens, la majeure partie des problèmes demeure. On est toujours face à des remises en cause imposées d'horaire, des conditions et profils de travail, de la nature des activités du mercredi, de la prise en compte de la pénibilité... Les amplitudes horaires sont indécentes. D'une commune à l'autre, depuis la rentrée, les cadres d'emplois sont liés aux combines locales, à l'autorité imposée en fonction des moyens.

LES ENSEIGNANTS : cette réforme ne règle rien contre l'échec et l'inégalité scolaire. Elle évacue la question fondamentale de la formation des enseignants, des programmes et des pédagogies, du travail en équipe... Elle expose même certaines activités avec le risque d'un repli des apprentissages sur « lire, écrire, compter ». Mal ficelée, cette réforme contient aussi tout le non-dit de la municipalisation de l'Ecole primaire et maternelle, de l'inégalité des moyens d'une ville à l'autre, d'une école à l'autre.

LES ANIMATEURS PÉRIS ET EXTRASCOLAIRES : c'est la précarité à tous les étages, des salaires au rabais, des activités morcelées, le chantage à l'emploi et le licenciement pour les récalcitrants. Le premier ministre vient même de promettre aux maires qu'il va encore dégrader les taux d'encadrement pour qu'ils coûtent moins chers ! La législation dérogatoire « jeunesse et sports » appliquée au périscolaire interdit toute professionnalisation de la filière. Les activités artistiques culturelles et sportives sont les premières victimes des nouveaux découpages horaires. Dans l'animation, la précarité c'est le pied aux fesses pour bouger.

POUR une autre réforme concertée du temps scolaire, avec garantie d'égalité des territoires, respect les temps de l'enfant, droits effectifs à l'éducation comme aux loisirs éducatifs de qualité.

POUR le respect des personnels, d'autres manières de travailler, avec des temps organisés d'élaboration collective, d'évaluation.



De 2008 à aujourd’hui, une arnaque sur deux heures d’école en moins

En 2008, le gouvernement précédent et le régime de l’époque ont supprimé deux heures d’école par semaine pour passer de 26 à 24 heures de cours hebdomadaires et ramener la semaine à 4 jours au lieu de 9 demi-journées. Cette mesure vers le « moins d’école » a desservi l’intérêt des élèves et des familles les plus pauvres et les plus exposées aux inégalités sociales.

La réforme portée par le ministre actuel vient substituer à deux heures d’école en moins, deux heures d’animation périscolaire morcelées, sans garanties éducatives de qualité, contrairement à ce qui est affirmé. Des dispositions du ministère « jeunesse et sports » (MSJEPVA) dégradent même les conditions d’encadrement périscolaire, de manière expérimentale, pendant cinq années.

En faisant glisser les missions d’enseignement de l’Éducation nationale vers les communes, cette réforme s’apprête à créer de graves inégalités de traitement sur le territoire. Elle provoque une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...).

Entre dit et non-dit : une mesure peut en cacher une autre

Sur fond de décentralisation, de construction européenne des régions, un discours - qui se prétend moderne - estime qu’il faut décentraliser au maximum. L’Ecole, malgré sa dimension républicaine, n’échappe pas à cette vision. Au nom d’une école primaire et élémentaire « communale », il est tentant de transférer vers les collectivités des « charges » et moyens garantis aujourd’hui par l’Etat. Ce faisant on rapproche des clientélismes locaux et des copinages politiciens (associatifs aussi) les lieux de décision et de gestion. C’est tout l’enjeu de la territorialisation de l’école et cette réforme, par bien des aspects, la prépare.

La privatisation de services pour l’heure municipaux, le transfert et la concession à des associations de l’animation périscolaire, ouvriront autant de petits marchés annexes. Au final, le service public sera perdant. Mal ficelée, cette réforme prépare à ce scenario que le ministre refuse de reconnaître mais qui pourtant va s’imposer si nous n’obtenons pas une autre réforme.

Une nouvelle journée nationale de mobilisation pour demander la suspension de la réforme dite des rythmes scolaires est décidée le 5 décembre par des syndicats enseignants, territoriaux, de l’animation. En Loire-Atlantique, les unions départementales CGT, Solidaires, FSU ont décidé de décliner cet appel dans toute sa dimension interprofessionnelle. Il prolonge les mouvements de grève de Nantes, Rezé, Saint-Nazaire... Au-delà de formules de vocabulaire, cette réforme doit être revue en totalité, sa mise en œuvre arrêtée, pour une autre réforme, concertée avec tous les acteurs.

Les Unions Départementales CGT, Solidaires, FSU appellent à la grève et à manifester pour suspendre l’application d’un décret contreproductif et pour imposer une autre réforme.

Avec leurs syndicats de la Territoriale, de l’Animation, de l’Enseignement, les Unions Départementales appellent à se rassembler et à manifester :

**le 5 décembre 2013 à 11 H 30
à NANTES devant la préfecture**

